

DECRET N° 2013-61 DU 11 FEVRIER 2013

portant approbation du budget prévisionnel de
l'Agence Bénin Presse (ABP) pour l' exercice 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90- 32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation du 29 mars 2011 par la cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-430 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2005 -790 du 29 décembre 2005 portant approbation des Statuts de l'Agence Bénin Presse ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'Agence Bénin Presse en sa séance du 05 novembre 2012;
- Sur** rapport du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance 16 janvier 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Agence Bénin Presse (ABP) pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



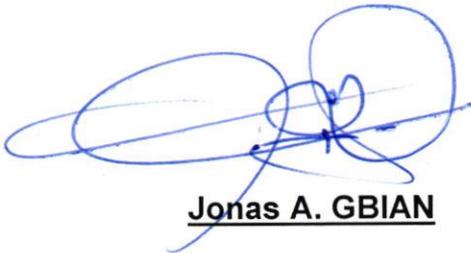
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas A. GBIAN

Le Ministre de la Communication et
des Technologies de l'Information et
de la Communication,



Max Barthélémy AHOUEKE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MFE 4 MCTIC 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 5 JO 1. *et*

